



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA RÈGLEMENT 2020-07 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 septembre 2020, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2020-07 concernant la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia.

Ledit règlement a pour objet de prévoir des mesures :

- Favorisant la rotation des éventuels cocontractants ;
- Favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ;
- Visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* ;
- Ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
- Ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts ;
- Ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle ;
- Visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat ;

Ce règlement prévoit aussi des règles d'adjudication des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et inférieur aux règles de passation pour les contrats en bas du seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées et des règles de passation de contrat qui comportent une dépense inférieure à 25 000 \$.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 17 septembre 2020.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint